

Honte aux partis

qui méprisent les citoyens qu'ils prétendent représenter
en leur refusant le référendum d'initiative populaire (RIP).

Quasi **tous les partis** ont un mépris viscéral du peuple, comme *Voltaire* qui a écrit :

"Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu."
Voltaire, "Lettre à Damilaville" (1er avril 1766)

Dans l'ordre des résultats aux Européennes, par une série de huit communiqués, le MIC a fait connaître aux Français **la position de tous les partis sur le référendum d'initiative populaire.**

C'est le SEUL outil qui, en donnant aux citoyens l'initiative de la LOI, leur permettra d'exercer la « souveraineté nationale » (c'est-à-dire le Pouvoir avec un grand « P ») qui - en droit - appartient au peuple selon l'article 3 de notre Constitution.

« Nouveau » : Lors du vote de la Loi sur la décentralisation du 13.08.2004, à notre connaissance, pas un député n'a déposé un amendement en faveur du RIP « local » ☺

Honte aux partis : n°1 Le PS

Européennes 2004 : 28,89 % des suffrages exprimés et un peu plus de 11% des inscrits.

Un gain important mais dont # **7%** pris à la « Gauche ».

En 1988, dans sa lettre à tous les Français, François Mitterrand avait écrit que le référendum d'initiative populaire (RIP) était " *une aspiration profonde des Français* " et qu'il allait " *saisir le légiste* ".

Mais c'est seulement le 10 mars 1993, après 5 ANS ! que F. Mitterrand (à la surprise générale selon *Le Monde* du 12.mars p. 8) a fait adopter par le dernier Conseil des Ministres de M. Bérégovoy **un projet de Loi sur le référendum d'initiative populaire qui a été déposé sur le Bureau du Sénat où il est encore !**

Le 07.05.1997 sur *France Inter*, j'ai rappelé ces faits à L. JOSPIN avec deux exemples de RIP ; il a conclu ainsi sa réponse embarrassée : « *C'est pourquoi moi je suis quand même assez prudent par rapport à cela et donc je crois que c'est un thème sur lequel il faut revenir, c'est vrai que aujourd'hui cela n'est pas dans nos propositions* » (j'ai la bande et le script prêt à l'envoi). **Il n'en a rien fait.**

En avril 2004, j'ai interrogé les **15** anciens ministres de M. Bérégovoy dont Mme Guigou et Royal, MM Bianco, DSK etc., le président du groupe J-M. Ayrault, et des personnalités comme M Badinter, A. Montebourg et bien sûr M HOLLANDE.

La question était claire : « **Quand allez-vous inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée nationale une proposition de loi en faveur du RIP que l'UMP ne pourrait rejeter puisqu'il est inscrit dans la profession de foi de J. Chirac au second tour 2002 et qu'il l'avait déjà promis en 1993 ?** »

Seulement deux réponses **langue de bois** de MM Bianco et Hollande. Ce dernier ne répond pas à la question et indique :

« *Monsieur,*

J'ai bien reçu votre message dans lequel vous soutenez le référendum d'initiative populaire. Je partage votre point de vue à cet égard. (Sic) Soucieux de l'exigence de démocratie participative exprimée par les Français, j'entends justement renouveler notre méthode.... »

Selon un sondage SOFRES des 12-13 mars 2003 pour « Lire la politique », 82% des Français sont POUR le RIP, mais le PS ne répondra pas à leur « aspiration profonde » de... 1988 !

Le PS ne veut pas que les citoyens de gauche puissent lancer un référendum sur la Constitution européenne, l'entrée de la Turquie, le statut d'EDF et demander l'abrogation de lois ou en proposer de nouvelles pour améliorer leur situation et celle de la France pendant les trois années à venir. Ce qui l'intéresse c'est que la situation se dégrade au maximum pour « assurer » l'alternance en 2007 et récupérer les « fromages ». (Aujourd'hui, l'UMP a # 400 députés le P.S # 160...)

Comme tous les autres partis le PS a un mépris viscéral des citoyens qu'il pense incapables d'avoir la maîtrise de leur destin.

Le PS a eu – aux Européennes - le soutien de **moins de 12%** des électeurs. La belle affaire ! Et s'il a progressé c'est essentiellement au détriment des Verts, du PC et de la LCR qui perdent chacun plus de 2% des SE par rapport aux dernières Européennes de 1999.

À LYON :

En 1995, AVANT les Municipales, Gérard COLLOMB avait signé avec notre association un contrat de référendum **d'initiative populaire décisionnel**.

APRÈS son élection, il a refusé de l'instaurer dans les trois arrondissements gagnés par la Gauche.

En 2001, **AVANT** les Municipales, j'ai rappelé ces FAITS à Gérard COLLOMB sur RTL Lyon le 15.02.2001 (j'ai la cassette et le script à disposition) et demandé les raisons de voter pour quelqu'un qui ne respecte pas sa parole au bas d'un contrat. G. COLLOMB a dit que ce n'était pas avec un budget annuel de 300 000 F qu'il pouvait organiser des RIP mais qu'il était POUR !

APRÈS l'élection, il a toujours refusé d'honorer sa signature. Un Conseil de développement bidon a pondu une « Charte de la participation » bidon également, **sans RIP.**

Ce double langage, généralisé dans la classe politique la déconsidère gravement et met en danger la démocratie.

Honte auX partiS : n°2 l'UMP

Européennes 2004 : 16,63% des suffrages exprimés et environ 6,5% des inscrits.

À l'approche des consultations électorales les « citoyens » devenus "électeurs", sont l'objet de flatterie de la part des " candidats ". Ainsi en 1992, à " La marche du siècle" du 16.12, J. Chirac déclare : " *Notre peuple est plus lucide, je dirais plus adulte que jamais il n'a été.*"

En 1993, **avant** les législatives, dans un fascicule électoral intitulé, " *La réforme maintenant !* », le RPR, présidé par J. CHIRAC, avait écrit en **quatrième de 20 promesses** :

"Création d'un droit d'initiative populaire permettant à un groupe important de citoyens de provoquer l'organisation d'un référendum sur un sujet donné. Dès 1993 le gouvernement proposera un projet de révision constitutionnelle."

En 1993, **après l'élection**, la révision a bien eu lieu, mi-juillet, **MAIS PAS pour le RIP**, pour instaurer en hâte la Cour de justice de la République pour que les Ministres socialistes soient jugés par leurs copains parlementaires, dans l'affaire du sang contaminé !

Pourtant six mois plus tôt, un sondage SOFRES pour *Le Monde* du 19.11.1992 avait indiqué que **80%** des Français souhaitaient que les ministres soient jugés comme les autres citoyens !

Cela démontre que **les députés sont les représentants des partis** qui les ont tous désignés **et non ceux du peuple** qu'ils sont sensés être. À quoi sert la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, (qui fait partie de notre Constitution) qui nous indique à l'article 6 que : « *La loi est l'expression de la volonté générale. (...)* » ?

En 1995, avec Alain JUPPÉ, Premier ministre, J. Chirac, Président de la République, n'a toujours pas respecté l'engagement du RPR, repris dans la plate-forme commune UPF.

En 1999, dans les « *Cahiers du groupe RPR* » de juillet, page 9, **Michèle Alliot-Marie** qui a été Présidente du RPR et qui est aujourd'hui ministre des Armées a écrit un article :

« **Revenir aux fondements de la démocratie et de la politique** ». On peut y lire :

« *Rendre le pouvoir au citoyens, c'est leur donner l'occasion de décider eux-mêmes dans le plus grand nombre de cas possible, c'est leur permettre de **choisir réellement** leurs représentants, et les **contrôler**.* (...) { **Y.B** : Il faut tout simplement pour cela « vote préférentiel » et RIP !}

*Plus encore, si l'on veut que les Français voient dans la politique un moyen de répondre aux problèmes qui se posent à eux, on doit s'interroger sur leur **droit d'initiative législative**.* (...)

Il faut savoir si l'on reconnaît ou non la souveraineté du peuple. On ne peut la mettre en avant quand cela arrange et la nier lorsqu'elle dérange la pensée dominante d'un cercle médiatico-politique. »

Formidable ! On croirait entendre un porte parole du Mouvement pour l'initiative citoyenne !

Mais l'ancienne présidente du RPR n'a fait déposer aucune proposition de loi en faveur du RIP et du « vote préférentiel » ET comme Ministre elle ne propose actuellement aucun projet de loi sur ces sujets.

Ce **double langage honteux discrédite totalement l'UMP** ; mais qui l'interrogera sur ses envolées sur les « *fondements de la démocratie et de la politique* ».

En 2000, le 25 septembre dans *le Figaro*, **J. Chirac** déclarait :

« *Pas assez de démocratie.* (...) il faut « *permettre le référendum d'initiative populaire.* »

En 2002, la profession de foi de J. Chirac au second tour indiquait encore :

"2. *Renouveau.*

Référendum d'initiative populaire, référendum local."

Il faut dire que c'est une proposition porteuse puisqu'un sondage SOFRES des 12-13 mars 2003 pour "Lire la politique" indique que :

82% des Français souhaitent pouvoir lancer des référendums sur les sujets de leur choix.

Depuis 2002, le RIP n'est toujours pas instauré malgré un long texte sur la décentralisation venu modifier la Constitution. **PAS de RIP au niveau local dans la LOI du 01.08.2003**, ni dans la loi sur la décentralisation du 13.08.2004 qui prévoit qu'il faut 10% des inscrits d'une région (# 620.000 ! en Île de France) pour simplement demander une « consultation » qui peut être refusée et qui ne serait en tous cas **qu'un avis...** ☹

SUR L'EUROPE :

C'est toujours, le même double langage de l'UMP.

MM JUPPÉ, GAYMARD, TOUBON ont rendu public le 21 juin 2000 un **PROJET** de Constitution européenne dans lequel **est inscrit** le référendum d'initiative populaire européen. **MAIS une fois au pouvoir**, il n'a pourtant **pas été présenté et défendu** devant la convention de VGE.

Moins de 40% de « participants » aux Européennes ! Félicitations aux Français qui ne sont pas dupes.

En effet, d'abord, **alors que dans 10 pays sur 15 membres en 2003, les électeurs bénéficient du « vote préférentiel » qui leur permet de modifier les n° d'ordre sur la liste et donc de placer en position éligible les candidats de leur choix**, en France tous les élus avaient été d'avance **désignés** par les états majors des partis !

Ce sont leurs représentants, **pas ceux du peuple.**

Ensuite et **surtout**, les « abstentionnistes » savent bien qu'après l'élection, ils ne pourront pas **contrôler** les directives que voteront les représentants des partis, puisqu'ils ne disposent pas du **référendum d'initiative populaire européen** pour abroger tout ou partie d'une directive ou en proposer une nouvelle.

Michel BARNIER avait annoncé qu'il allait travailler à réconcilier les Français avec l'Europe ! Mais ce n'est qu'une formule de plus pour les gogos.

MAIS l'UMP n'a retenu aucune des quatre premières mesures nécessaires.

1° Que le traité constitutionnel précise que la « souveraineté européenne » appartient aux citoyens qui l'exercent par leurs représentants et par la voie du référendum d'initiative citoyenne. Afin que les électeurs puissent **contrôler** les élus.

2° Que le vote préférentiel soit instauré pour que les électeurs puissent **choisir leurs représentants.**

3° Qu'il y ait **78** circonscriptions et non 8 pour que le député soit connu de ses électeurs.

4° Que les parachutages soient interdits. (Résidence **effective** dans la circonscription.)

Les électeurs sentent avec plus ou moins de conscience le mépris viscéral des élus.

Les Gaullistes d'opérette de l'UMP devraient se rappeler cette déclaration de **De Gaulle** :

"La volonté du peuple ne doit pas être confisquée par quelques dizaines de Ponce Pilate."

Honte auX partis : n°3 l'UDF

Européennes 2004 : 11,95% des suffrages exprimés et environ 4,70% des inscrits.

En 1993, pour les législatives, **l'UDF** avait signé une plate-forme commune avec le RPR publiée dans le Figaro du 10.03.1993 dans laquelle on pouvait lire :

« Nous voulons également permettre, en instituant un droit d'initiative populaire, à un groupe important de citoyens, de proposer l'organisation d'un référendum sur un sujet. »

M. BAYROU était ministre de l'éducation nationale de M. BALLADUR et quand un Congrès a été annoncé pour adopter la Cour de Justice de la République, afin que les ministres socialistes soient jugés par leurs copains Parlementaires dans l'affaire du sang contaminé, on ne l'a pas entendu demander à ce que le RIP, **promis dans l'année 93** par le RPR soit mis à l'ordre du jour du Congrès. L'UDF a en revanche voté à l'unanimité pour une Cour scélérate **refusée** à peine **6** mois plus tôt, par **80%** des Français dans un sondage SOFRES pour *Le Monde* du 19.11.1992.

(En **Italie**, en 1987 les députés avaient fait mieux, ils avaient voté une loi imposant pour poursuivre un ministre l'obtention préalable de l'autorisation d'une commission parlementaire n'ayant pas à motiver son refus. **MAIS** par référendum d'initiative populaire le peuple a **abrogé** cette loi avec **85,1%** de oui et 65% de participation.)

M. BAYROU, aujourd'hui champion de la réforme tout azimuth et qui réclame des référendums sur tout, était beaucoup moins disert en 1993 quand il était ministre de l'Éducation nationale et n'a pas fait grand-chose pour ne pas s'opposer aux syndicats.

Depuis 2002, l'UDF se plaint de ne pas être écoutée par l'UMP, de voir tous ses amendements rejetés. Elle a raison car certaines propositions étaient judicieuses.

Si le référendum d'initiative populaire existait le Gouvernement serait **obligé** de conduire une **véritable** concertation avec toutes les parties prenantes sinon il s'exposerait à voir tout ou partie de ses projets soumis aux citoyens et **abrogés**, comme cela a été le cas en février et en juin 2004 en Suisse pour deux fois trois lois.

J'ai donc demandé il y a quelques mois à Hervé MORIN, Président du groupe UMP à l'Assemblée nationale s'il était favorable au RIP. **Il m'a répondu OUI.**

MAIS quand je lui ai demandé ainsi qu'à M. BAYROU de déposer une proposition de loi en faveur du RIP et **de l'inscrire à l'ordre du jour** de l'Assemblée nationale à l'occasion de la « niche » accordée à chaque groupe, je n'ai eu aucune réponse.

Il y a au moins deux raisons à ce silence :

- Comme ceux des autres partis, les dirigeants UDF ont un profond mépris des citoyens qu'ils jugent incapables de faire autre chose que de voter, si possible pour eux, tous les 5 ou 6 ans.
- M. BAYROU, n'a en tête et pour objectif que les présidentielles de 2007 et moins le contenu des réformes UMP est bon, plus cela lui donne de la place pour « exister » et améliore ses chances pour 2007 qui sont pourtant purement théorique. Il importe pour lui, comme pour les autres candidats, que la situation de la France et des Français soit la plus mauvais possible d'ici là. TOUS jugeront bien sûr le contraire.

SUR L'EUROPE :

M. BAYROU dans *l'Express* du 07.06.2004, p. 43, déclare :

« Moi, je suis pour l'Europe, et pour l'Europe des citoyens ».

Cela est tout à fait faux.

Si, en juin 2000, le projet de Constitution européenne d'A. JUPPÉ comportait le RIP européen celui de M. BAYROU n'attribue pas la « souveraineté européenne » aux citoyens. Il n'indique nullement que les citoyens doivent pouvoir **choisir** leurs représentants par le « vote préférentiel » et les **contrôler** par le RIP européen.

Pourtant selon un sondage SOFRES pour « Lire la politique » des 12.13 mars, **82% des Français souhaiteraient pouvoir lancer des référendums sur le sujet de leur choix.**

M. BAYROU réclame un référendum pour adopter la Constitution européenne alors qu'il sait très bien que J.CHIRAC ne le fera pas sinon il l'aurait évidemment annoncé avant les élections puisque l'UMP se disait POUR et 74% (?) des Français aussi.

Il en demande un autre sur l'entrée de la Turquie alors que J.CHIRAC ne le fera pas non plus puisqu'il est POUR et plus de 70% des Français contre.

MAIS on n'a jamais entendu M.BAYROU, qui aime tant les citoyens ! Demander pour eux à J. CHIRAC d'instaurer le RIP qu'il promet depuis 11 ANS et encore dans sa profession de foi du second tour 2002.

SURTOUT l'UDF depuis DEUX ANS, n'a jamais ni posé une question écrite ou orale au Gouvernement sur la date d'instauration du RIP, ni déposé et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale une proposition de Loi en faveur du RIP qui lui permettrait de lancer tous les référendums qu'elle demande en vain à J. CHIRAC.

Les militants de base UDF voudraient bien eux pouvoir tenter d'améliorer les lois de l'État UMP. Qu'ils demandent à leur groupe parlementaire de déposer une proposition de loi en faveur du RIP ; on voit mal comment l'UMP pourrait ne pas la voter puisque le RIP était inscrit dans le programme du second tour 2002 de J. CHIRAC et promis depuis 12 ans...

Honte aux partis : n°4 le FN

Européennes 2004 : 9,8% des suffrages exprimés et moins de 4% des inscrits.

Le programme du FN :

Commençons par voir la place du **référendum d'initiative populaire (RIP)** dans le programme du FN exposé en 423 pages. Le RIP n'est pas un « détail » mais un « super détail » en effet sur les 423 pages de # 35 lignes soit : 14.805 il n'y a que **5** lignes consacrées au RIP soit **0,03%** du programme.

À la page 177 ! Après avoir exposé en 3° le souhait de l'extension du champ du référendum on peut lire :

« 4° Créer le référendum d'initiative populaire.

Au delà de cette extension, le peuple français, comme en Suisse ou en Italie doit avoir l'initiative du référendum. En recueillant la signature d'un nombre suffisant d'électeurs, les citoyens doivent pouvoir provoquer l'organisation d'un référendum tant au niveau national que local. »

Rappelons également que ni en 1995 ni en 2002 les professions de foi du « duce » ne disaient mot du RIP... Cela est facilement vérifiable.

Le FN et les médias :

Comme l'ensemble de la classe politique J-M. Le Pen bénéficie de la mansuétude des médias qui ne posent jamais les questions qui fâcheraient vraiment leurs invités.

Les médias font même le jeu de J-M Le Pen en lui reprochant inlassablement depuis 15 ans quelques jeux de mots plus ou moins vaseux et la bousculade d'une élue PS ce qui est somme toute plutôt léger. **Ils en font « une victime » au lieu d'en faire un « imposteur »** en apportant les **preuves irréfragables** du mépris que M Le Pen témoigne aux citoyens, de son absence totale de volonté d'améliorer la situation des Français et de la France, du non respect de leurs promesses par les élus FN.

Le F.N avant et après les élections :

Lors des régionales de 1998, en 4^{ème} de couverture d'un livret de 64 pages intitulé « *Pour vous d'abord !* », J-M Le Pen déclare : **« Le F.N est le seul à poser les bonnes questions et proposer les bonnes réponses. »**

POURQUOI alors J-M Le Pen n'a-t-il jamais demandé au Gouvernement BALLADUR d'instaurer le RIP promis par le RPR dans l'année qui lui aurait permis depuis une décennie de tenter de faire donner *force de loi* aux « bonnes réponses » du FN ?

POURQUOI depuis 2002 ne le demande-t-il toujours pas à J. CHIRAC qui l'a inscrit dans sa profession de foi du second tour ?

Quelques réponses s'imposent :

D'abord comme les autres politiciens J-M Le Pen a un mépris viscéral des citoyens qu'il estime incapables de s'occuper de ce qui, pourtant, les regarde.

Ensuite J-M Le Pen sait très bien que si le RIP était instauré des mesures de bons sens pourraient être proposées et adoptées en matière d'immigration, de code de la nationalité, etc. et **qu'avec l'onction du vote direct des citoyens**, elles le priveraient de l'essentiel de son fond de commerce. Or, il lui faut son « créneau » pour exister et continuer à distribuer les fromages à sa famille et à ses proches à l'occasion de tous les scrutins à la proportionnelle.

Enfin, il ne souhaite nullement avoir la possibilité de soumettre aux Français les potions magiques du bon docteur Le Pen pour la France malade, car il sait très bien que les scores obtenus le ridiculiserait définitivement.

Il est plus confortable de vociférer - parfois légitimement - contre « l'establishment ».

Le FN, au Pouvoir, ne respecte pas ses promesses électorales :

Lors des Municipales de 1995, le FN présentait son programme sous forme d'un chéquier mais le chèque démocratie communale qui promettait le RIP à la demande de 5% des inscrits s'est révélé être en **chèque en bois**.

Le 09.05.97 sur France Inter, à l'émission de 8 H 45 "**Radio com**", j'avais pu interroger en direct M. Le Pen en campagne pour les législatives.

« (...) En 1995, les candidats Front National promettaient le référendum d'initiative populaire communal à la demande de 5% des inscrits; mais après l'élection les quatre Maires FN, dont Mme MEGRET, ont tous refusé de l'instaurer malgré mes relances.

Vous dénoncez souvent l'absence de parole de la "Bande des 4", alors, M. Le Pen, pour pouvoir garder "la tête haute et les mains propres" comme vous dites, allez-vous exclure ces quatre brebis galeuses dont le non respect des promesses électorales du parti, porte atteinte à son honorabilité sans tache ?! "

"Réponse" de M. LE PEN :

Je réponds aux questions, cher monsieur, je n'engage pas de débat polémique avec vous. Vous ne me questionnez pas, vous me critiquez, c'est tout à fait différent. »

Le journaliste **Jean-Luc HESSE** a été lamentable, en disant : « la question suivante », au lieu de dire à M. LE PEN de répondre, faute de quoi il passerait de la musique...

Nous espérons que les militants de base et les électeurs du FN auront tout compris et voteront blanc ou nul aux prochaines échéances et non pour un imposteur.

Honte auX partis : n°5 Les VERTS

Européennes 2004 : 7,4% des suffrages exprimés et environ 2,9 % des inscrits.

C'est un **recul** de près de **24%** sur les **9,72%** des Européennes de **1999**.

Les VERTS n'ont rien à envier aux « grands partis » en matière de double langage :

Exemple : D.VOYNET.

Lors des Présidentielles de **1995**, on pouvait lire dans sa profession de foi :

Extraits de « Mes 5 engagements »

« 3. Pour réinventer la citoyenneté et la démocratie :

Instaurons la parité femme-homme, la proportionnelle, **le référendum d'initiative citoyenne**, le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, adoptons le Contrat d'union civile.

Renforçons et démocratisons les régions. »

Mais une fois au Gouvernement, elle n'a pas demandé à M. JOSPIN d'aller chercher sur le Bureau du Sénat le projet de loi **en faveur du Référendum d'initiative populaire (RIP)** adopté et déposé par le Gouvernement Bérégovoy le 10.03.1993.

Elle n'a même pas modifié les modalités du « vrai faux » RIP local de la Loi PASQUA de 1995, en rendant au moins obligatoire l'organisation d'un référendum demandé par 20% inscrits.

Nous n'avons pas eu de réponse quand nous l'avons interrogée sur la question pas plus que de son successeur **Y. Cochet**.

Exemple : G. LEMAIRE (Secrétaire général des VERTS en 2004)

Sur le site Internet des Verts on pouvait lire (Naguère en tous cas) :

“Entre deux consultations électorales, il faut permettre au citoyen de contrôler les décisions de ses élus. Le référendum d'initiative populaire, tel qu'il existe en Suisse par exemple, est un de ces moyens de promouvoir une démocratie participative.”

Le 22.02.2003 un mail du nouveau secrétaire général des VERTS, Gilles LEMAIRE, m'a « confirmé » que les VERTS étaient POUR le Référendum d'initiative citoyenne.

MAIS dans les ACTES :

+ AUCUN député VERTS n'a :

- Déposé une question écrite au gouvernement sur la date d'instauration du RIP.
- Déposé une question orale au Gouvernement sur le même sujet.
- **Déposé une proposition de loi en faveur du RIP.**

+ AUCUN **maire** VERTS n'a instauré le RIC communal avec vote des étrangers dans sa commune.

+ AUCUN de ceux que nous avons contactés en 2001 n'a même daigné nous répondre.

+ AUCUNE lettre ouverte à J. CHIRAC pour lui rappeler sa promesse 2002 sur le RIP.

SUR L'EUROPE :

Pour la Constitution européenne les VERTS « de tous pays » ne demandent pas que la « souveraineté européenne » appartienne aux citoyens NI qu'ils puissent **l'exercer** par leurs représentants **et** par la voie du référendum d'initiative citoyenne européen.

En résumé :

+ Les VERTS pourraient par RIP faire donner *force de Loi* à de nombreuses mesures à connotation « écologique », notamment en matière de pollution marine, mais ils ne le souhaitent pas car ils perdraient une bonne partie de leur fond de commerce.

+ Alors que par RIP les VERTS pourraient faire adopter **un mode de scrutin juste** qui leur permettrait d'avoir plusieurs dizaines d'élus, leurs dirigeants carriéristes, champions en manœuvres de « courants », ne pensent qu'à une alliance avec le PS même pour avoir un nombre grotesque de députés et quelques ministères où ils avalent allégrement des couleuvres.

82% des Français sont favorables au RIP selon un sondage SOFRES des 12-13 mars 2003 pour « Lire la politique », il en est au moins de même parmi les électeurs et même les militants de base. Espérons donc que ceux-ci pourront bientôt imposer des « actions » en faveur du RIP **SEUL OUTIL** pour un parti minoritaire d'avoir une chance de faire passer dans le droit positif certaines de ses propositions.

Honte auX partiS : N°6, le MPF de M. De Villiers.

Européennes 2004 : 6,67% des suffrages exprimés et environ 2,6 % des inscrits.

(Avec PASQUA à 1,7%, c'est un **recul** des « Souverainistes » de plus de **36,5%** sur les Européennes de **1999** ils avaient obtenus ensemble **13,2%**.)

M. De Villiers, se présente comme un patriote voulant défendre la France et les Français.

C'est semble-t-il un homme de conviction franchement anti-socialiste, puisque sous-préfet en 1981, il aurait démissionné à l'arrivée de la Gauche au Pouvoir. Il fait preuve de continuité dans ses positions et d'une manière générale semble mettre ses actes en phase avec ses déclarations ce qui est plutôt singulier dans le microcosme.

Le Mouvement pour l'Initiative Citoyenne n'a pas plus à se prononcer sur le programme du MPF que sur celui des autres partis si ce n'est sur le **seul point qui le concerne** « la souveraineté nationale et européenne » et donc le **référendum d'initiative populaire**.

OR sur ce point M. De Villiers est à mettre dans le même sac que tous les autres...

+ **M. De Villiers ne sait pas ce que c'est qu'un RIP :**

En 1995, pendant la campagne présidentielle, il a été un des rares à évoquer quelques fois le RIP, mais en démontrant qu'il ne savait même pas ce que c'était puisqu'il avait déclaré en substance : « **J'organiserai un RIP sur la peine de mort** ».

NON : pour un RIP ce sont les citoyens qui décident, pas le Président. ET OUI, cela n'est pas dans le formatage de la tête d'un politicien. De plus, il est probable que pour rétablir la peine de mort en France, elle doit d'abord sortir de l'Europe.

Ce qui n'est pas gagné, quand on peut lire dans « *Le référendum* » chez *Que sais-je ?*, page 91, à propos d'exemple de sujet de RIP aux USA (le RIP existe dans 50% des États).

« *Refus du projet de rétablissement de la peine de mort par 67% des électeurs du district de Columbia malgré une campagne insistante sur la hausse vertigineuse de la criminalité dans la capitale fédérale.* »

Et quand un sondage IPSOS pour *France Soir*, repris dans MARIANNE du 16.02.1998, indiquait que **54%** des Français étaient **contre** le rétablissement de la peine de mort.

+ **Le double langage de M. De Villiers.**

Le programme 2003 du Mouvement pour la France.

On le trouve sur le site *Internet* et il comporte le **référendum d'initiative populaire**.

MAIS M. De Villiers n'a jamais depuis deux ans :

1° Posé une question écrite au Gouvernement pour lui demander **QUAND** il comptait instaurer le RIP inscrit dans la profession de foi du second tour 2002 de J. CHIRAC, qui l'avait déjà promis dans l'année 1993 en qualité de Président du RPR.

2° Déposé une proposition de LOI en faveur du RIP.

Ce que tout député peut faire très facilement et sans modération.

M. De Villiers est donc **en réalité** un « **Ennemi du peuple** » : c'est pour le MIC une personne qui ne souhaite pas que les **citoyens aient – eux aussi –** à côté du Gouvernement et du Parlement, **l'initiative de la LOI** et donc la **maîtrise de leur destin**.

M. De Villiers occupe les médias pour demander un référendum sur l'entrée de la Turquie alors qu'il sait très bien que J. CHIRAC ne le fera pas.

(Depuis 1962, en plus de 40 ANS, il n'y en a eu que **5 !** dont 2 grotesques sur la Nouvelle Calédonie et le quinquennat avec **63 et 70% d'abstention !**)

MAIS jamais, dans SA campagne européenne pour le NON il n'a parlé du RIP qui lui permettrait pourtant de lancer – **lui** - tous les référendums **qu'il feint** de souhaiter.

Ce qui intéresse M. De Villiers c'est de faire de la gesticulation au nom de son créneau « souverainiste » , comme tous les autres « **politiciens** » il a un mépris viscéral du peuple qui prend pour un ramassis de « bon à rien » dont il a le culot de solliciter quand même les suffrages...

Honte auX partiS : N°7 le PCF

Européennes 2004 : 5,25% des suffrages exprimés et environ 2% des inscrits.

C'est un **recul** de près de **23%** sur les Européennes de **1999** ils avaient obtenus **6,78%**. (Et il a **deux** sièges au lieu de six en 1999).

Depuis longtemps le PCF demande que « **l'initiative de la loi soit élargie aux citoyens dans le cadre de la démocratie directe** » (Extraits du rapport du 28^{ème} Congrès de 1994, page 86-87). Le PCF demande également des référendums d'initiative populaire locaux.

On peut le constater sur les rapports des Congrès consultables sur le site Internet du PCF.

Mais il y a loin entre les beaux discours « démocratiques » et les ACTES des élus.

1° Un petit malin à VENISSIEUX :

« *Faites ce que je dis, pas ce que je fais..* »

Comme il l'avait fait en 1999, **André GERIN**, député Maire PCF de VENISSIEUX, **a déposé** dès sa réélection en 2002, une proposition de loi constitutionnelle et de loi simple n° 24 et 134 en faveur du référendum d'initiative populaire. **Mais**, après m'avoir baladé pendant un an, il a tacitement refusé de mettre à l'ordre du jour du

Conseil municipal l'instauration d'une procédure de RIP avec vote des étrangers dans sa commune de Vénissieux (ce qu'a fait Martial PASSI, Maire communiste de Givors (69)).

2° Le groupe parlementaire PCF :

+ On notera que jamais le groupe PCF n'a même posé une **question écrite ou orale au Gouvernement** pour lui demander **QUAND** il allait instaurer le RIP inscrit dans la profession de foi du second tour 2002 de J. Chirac.

+ En 1999 et 2002, sous les règnes de R. HUE et de M.G BUFFET, **aucun** député communiste n'a **co-signé** la proposition de loi en faveur du RIP de « l'hypocrite de Vénissieux » !

Et bien sûr, le groupe communiste n'a pas utilisé **le droit** dont dispose chaque groupe de **mettre à l'ordre du jour** de l'assemblée nationale une proposition de loi.

S'il l'avait fait, on voit mal comment l'UMP aurait pu voter contre le RIP promis depuis 11 ans par J. CHIRAC, et encore en 2002. De plus, il lui était facile de demander la signature de soutien des **15** anciens ministres de M. Bérégovoy, aujourd'hui parlementaires, qui le 10.03.1993 avaient adopté un projet de loi en faveur du RIP déposé sur le Bureau du Sénat.

3° Les actes des ministres communistes :

Ils n'ont pas demandé non plus à M. JOSPIN d'aller chercher sur le Bureau du Sénat le projet de loi en faveur du RIP adopté en 1993, malgré les déclarations du 28^{ème} Congrès.

Il est vrai que l'instauration du RIP aurait permis aux militants communistes de demander l'abrogation de tout ou partie des lois approuvées par les Ministres communistes, avaleurs de couleuvres pour garder leurs portefeuilles ministériels.

4° SUR L'EUROPE :

Le PCF n'a pas rappelé la promesse de 2002 de J. CHIRAC en faveur du RIP, ni dénoncé le fait que le 21 juin 2000, M.M JUPPÉ, GAYMARD et TOUBON avaient rendu public leur projet de Convention européenne comportant le **RIP européen** et qu'une fois au POUVOIR cette proposition n'avait pas été présentée et défendue par l'État UMP, devant la Convention présidée par VGE.

Le PCF n'a bien sûr jamais, lui non plus, déposé devant la Convention, une proposition d'article pour la Constitution européenne indiquant en substance :

*« La souveraineté européenne appartient **aux citoyens** qui l'exercent par leurs représentants et par la voie du référendum d'initiative citoyenne. »*

Comme tous les syndicats, le PCF ne fait rien pour que les citoyens puissent **demandeur l'abrogation de tout ou partie d'une loi ou en proposer de nouvelles.**

Il faut le faire savoir. ☹

Honte aux partis : N°8 LCR/ LO

Européennes 2004 : 2,56% des suffrages exprimés et environ 1% des inscrits.

C'est un **recul** de plus de **50%** sur les Européennes de **1999** à **5,18%** (et plus un seul élu).

Le programme européen était très alléchant :

« Pour des mesures radicales contre le chômage, la précarité et la misère. »

Mais les électeurs pas au rendez-vous.

Nous n'avons jamais vu le référendum d'initiative populaire dans le programme de ces deux partis qui semblent vouloir changer les Lois par la mobilisation « des travailleuses et de travailleurs. »

Ceux-ci doivent savoir que **LCR/ LO** ne sont **PAS favorables** à ce que – comme le Gouvernement et les Parlementaires - les **citoyens** aient – eux aussi - **l'initiative de la LOI** – en toutes matières – y compris constitutionnelle et de ratification des traités, et puissent ainsi avoir, **la maîtrise de leur destin** et **exercer la « souveraineté nationale »** qui leur appartient selon l'article 3 de notre Constitution.

Terminons en rappelons ce sondage SOFRES des 12-13 mars 2003 pour « Lire la politique » :

82% des Français souhaitent pouvoir lancer des référendums sur les sujets de leur choix !

Yvan Bachaud, vice président du Mouvement pour l'Initiative Citoyenne (MIC).

E-mail : y.bachaud@mic-fr.org Tél. 04 72 24 65 02

Site : www.mic-fr.org E-mail : contact@mic-fr.org.